



A l'intention des investisseurs qualifiés en Suisse ou des investisseurs professionnels ou des contreparties éligibles tels que définis par les lois en vigueur

U ACCESS (IRL) CHEYNE ARBITRAGE UCITS

Stratégie d'arbitrage combinant une composante principale de rendement (arbitrage de fusions) et une composante dite «mixed arbitrage» qui vise, elle, à tirer profit d'opportunités d'arbitrage non liées aux fusions-acquisitions, ces deux composantes étant anticorrélées.

Points forts

- ◆ *Stratégie d'arbitrage permettant d'allier une composante principale de rendement (arbitrage de fusions) et une composante dite «mixed arbitrage» qui, elle, cherche à tirer parti d'opportunités d'arbitrage non liées aux fusions-acquisitions*
- ◆ *Profil de rendement obligataire, avec une faible corrélation aux classes d'actifs traditionnelles*
- ◆ *Fort pouvoir de diversification, indépendamment des conditions de marché*
- ◆ *Gérant de portefeuille possédant dix-huit ans d'expérience dans la gestion de cette stratégie*
- ◆ *Fonds UCITS, avec une liquidité journalière*

Thèse d'investissement: offrir des sources de rendement complémentaires par rapport aux obligations traditionnelles

- ◆ Les taux actuels étant historiquement bas, il est souvent difficile pour les investisseurs de générer, de manière régulière, des niveaux de revenus satisfaisants au travers d'instruments obligataires traditionnels.
- ◆ Or, ce régime de marché devrait perdurer, avec des investisseurs soumis à une volatilité accrue des taux d'intérêt, en raison notamment du nouveau cycle de hausse de taux aux Etats-Unis et de la fin de l'assouplissement quantitatif (QE) prévue dans les autres régions, comme en Europe.
- ◆ Dans ce contexte, un nombre croissant d'investisseurs recherchent des sources de rendement additionnelles au sein de leur portefeuille obligataire.
- ◆ U Access (IRL) Cheyne Arbitrage UCITS représente ainsi une alternative attrayante en termes de potentiel de rendement, avec une durée limitée; il vise en effet à profiter des opportunités d'investissement issues des différentiels créés par les événements d'entreprise (arbitrage de fusions), mais également des inefficiences spécifiques aux sociétés («mixed arbitrage»).
- ◆ Un environnement de marché volatil devrait générer des conditions de trading attractives pour cette stratégie.

Caractéristiques du fonds: obtenir un surcroît de rendement en profitant des écarts liés aux fusions-acquisitions, ainsi que d'autres dislocations de marché

- ◆ Un portefeuille diversifié, composé de 35 à 45 actions très liquides, avec une orientation spécifique sur l'Europe
- ◆ Une approche combinant
 - ▶ l'arbitrage de fusions, une stratégie de rendement principale, qui exploite les écarts par rapport aux transactions de fusion-acquisition annoncées, et
 - ▶ le «mixed arbitrage», une stratégie de rendement «satellite», qui vise à tirer parti des inefficiences spécifiques autour d'une société donnée (p. ex. différents types de parts, cotations doubles, etc.)
- ◆ Une gestion de portefeuille suivant une stratégie purement «market-neutral», avec un faible bêta au marché et une durée limitée
- ◆ Un fonds qui agit comme un complément à un portefeuille obligataire traditionnel, et qui vise un rendement net de 5-7% en EUR avec un budget de volatilité de 4-5%; un portefeuille géré selon une liste restreinte en termes de respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Exemple d'arbitrage de fusions



Processus d'investissement

- ◆ Détection des transactions au travers d'un processus d'analyse propriétaire et d'un large réseau à l'externe; spécialisation par secteur et par zone géographique; identification des changements et événements structurels au sein des sociétés;
- ◆ Recherche et analyse des situations; approche «contrariante»; analyse baissière approfondie; revue des «questions périphériques»; analyse des risques clés, des valorisations et des scénarios; sélection des investissements sur la base du profil de risque/rendement;
- ◆ Sélection des meilleurs profils de risque/rendement sur toute la structure du capital; niveaux appropriés de calibrage, de liquidité, de couverture et de sortie; impact de la transaction sur l'ensemble du portefeuille;
- ◆ Suivi de l'évolution de la transaction par rapport à la thèse d'investissement et aux hypothèses de marché; surveillance des fluctuations de prix, de la liquidité et des développements de la transaction; revue hebdomadaire de la thèse d'investissement de chaque position.

Paramètres d'investissement

- ◆ Chaque transaction doit, pour pouvoir être considérée, offrir une performance annualisée attractive, d'au moins 6%.
- ◆ Les positions sont calibrées pour limiter l'impact d'une potentielle rupture de la transaction sur la performance globale du fonds.
- ◆ Les niveaux d'entrée et de sortie sont établis au moyen d'un outil propriétaire.
- ◆ Des couvertures sont mises en place selon la structure, ou des positions (legs) «long» et «short» visant à isoler l'écart d'arbitrage.
- ◆ La capacité à liquider des positions et/ou à réduire l'exposition est primordiale.
- ◆ Le portefeuille est structuré de telle manière qu'il permette une divulgation complète des expositions.

Informations générales (Classe B «clean»)

Nom du fonds	U Access (IRL) Cheyne Arbitrage UCITS
Structure juridique	UCITS de droit irlandais
Date de lancement	Avril 2018
Valorisation	Journalière (J)
Conditions pour la souscription	«Cut-off»: J - 2 jours ouvrés; Règlement: J + 2 jours ouvrés
Conditions pour le rachat	«Cut-off»: J - 2 jours ouvrés; Règlement: J + 2 jours ouvrés
Structure de commissions	1,00% de commission de gestion et 10% de commission de performance
Montant minimum de souscriptions	Aucun
Devise	EUR (devise de référence), USD, CHF, GBP, SEK

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés en Suisse ou de clients professionnels ou de contreparties éligibles, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «Investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier la performance des investisseurs à la hausse ou à la baisse. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans les fonds mentionnés(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Le représentant suisse est 1741 Fund Solutions AG, Burggraben 16, 9000 Saint-Gall, Suisse. L'agent payeur suisse est Bank Vontobel SA, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse. Le prospectus, les statuts, le DICI/KIID, et les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus sans frais auprès de l'UBP et auprès du représentant suisse. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui appelle accepte l'enregistrement de la communication. L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA), et elle est réglementée par l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA).

Union Bancaire Privée, UBP SA

Rue du Rhône 96-98 | CP 1320 | 1211 Genève 1 | Suisse | ubp@ubp.com | www.ubp.com

Construction de portefeuille

Caractéristiques de l'arbitrage de fusions

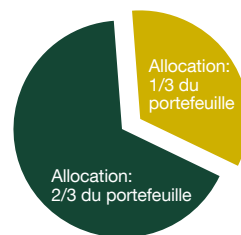
Stratégie de rendement (5-12%)

- ◆ Univers: transactions annoncées
- ◆ Duration limitée
- ◆ Une certaine sensibilité au sentiment de marché

Caractéristiques du «mixed arbitrage»

Stratégie centrée sur les opportunités de marché

- ◆ Univers: opportunités non liées aux fusions-acquisitions, inefficiences d'arbitrage
- ◆ Duration limitée
- ◆ Aucune corrélation à l'arbitrage de fusions



Principaux risques

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRR) se rapporte à la classe de part B EUR IE00BDT6DH77 au 31.01.2019. Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds.

La catégorie de risque reflète le niveau du profil de risque et de rendement: 1: le plus faible; 2: faible; 3: limité; 4: moyen/modéré; 5: élevé; 6: très élevé; 7: le plus élevé.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Equipe d'investissement - Cheyne Capital

- ◆ Une société solide et expérimentée en matière de stratégies de crédit et «event».
- ◆ L'équipe d'investissement est dirigée par Pierre di Maria, Responsable des stratégies Event Driven; il possède une longue expérience dans la gestion de stratégies similaires.
- ◆ Deux professionnels de l'investissement supplémentaires.
- ◆ L'équipe s'appuie sur les vastes ressources disponibles sur la plateforme de Cheyne.
- ◆ Une capacité éprouvée à limiter les ruptures de transaction.

Couverture de change	Oui (contre la devise de référence)
Codes ISIN	EUR: IE00BDT6DM21; USD: IE00BDT6DL14 CHF: IE00BDT6DN38; GBP: IE00BDT6DG68 SEK: IE00BDT6DP51; B EUR: IE00BDT6DH77
Enregistrement pour la vente	BE, DE, ES, FR, GB, IE, IT, LU, NL, SE, SG
Gestionnaire de portefeuille	Cheyne Capital Management LLC (UK)
Gestionnaire principal	Union Bancaire Privée, UBP SA
Société de gestion	Came Global Fund Managers (Ireland) Ltd
Administrateur/dépositaire	BNY Mellon Fund Services (Ireland) Ltd
Réviseur	KPMG